

COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES : DES AIDES EN FAVEUR DU BOIS LOCAL

L'interprofession Fibois 01 fédère et représente les entreprises forêt et bois de l'Ain, et depuis 2010, elle participe activement à la mise en œuvre du Livre Blanc de la filière forêt bois. Dans le cadre de cet ambitieux plan d'action impulsé et financé par le Département de l'Ain, l'interprofession promeut notamment les différentes utilisations du bois et les savoir-faire locaux. Plusieurs dispositifs financiers existent aujourd'hui pour encourager l'insertion du bois local dans les projets de construction et de réhabilitation des collectivités locales et des entreprises. Fibois 01 vous informe sur ces dispositifs et peut vous accompagner dans les différentes étapes de votre projet.

Le choix des matériaux dans la construction est un enjeu majeur dans la réduction de l'empreinte carbone. Conscientes de la nécessité d'encourager l'utilisation du bois local dans la construction, les collectivités territoriales ont mis en place différentes aides à destination des maîtres d'ouvrage publics et des entreprises. Une économie potentielle à réaliser, mais aussi une charge administrative supplémentaire pour laquelle Fibois 01 se propose de vous aider. Valorisation de ressources locales, création d'emplois, confort de vie, aspect chaleureux, performance, aides financières. Le bois local a plus d'un tour dans son sac.

LES AIDES CUMULABLES POUR LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL*

...des bâtiments publics :

- Le département de l'Ain peut accorder une aide pour les bâtiments publics correspondant à 10% du coût HT du lot bois pour un maximum de 30 000€.
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes peut accorder une aide correspondant à 20% du coût HT du lot bois local pour un maximum de 50 000€. Cette aide peut monter à 30% pour l'utilisation d'essences peu valorisées, avec un plafond de 100 000€.
- Depuis 2021, la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) peut également accorder une bonification de 5% en cas de construction en bois local. Cette bonification s'applique sur le coût total du projet (acquisition du terrain et travaux).



Usine Les Cafés Dagobert - Châtillon-sur-Chalaronne



Ecole - Bibliothèque - Salle polyvalente à Labalme

Au-delà des aides en elles-mêmes, Fibois 01 est au service des collectivités pour trouver la meilleure méthode leur permettant de valoriser la ressource locale.

...des bâtiments privés d'entreprise :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes peut accorder une aide correspondant à 10% du coût HT du lot bois local pour un maximum de 25 000€.
- Depuis 2021, une bonification de l'aide à l'immobilier d'entreprise a été mise en place pour favoriser l'utilisation de bois local. En cas d'éligibilité, le plafond de cette aide peut passer ainsi de 15% pour un maximum de 75 000€ à 30% pour un maximum de 112 500€. 8 filières sont éligibles à cette aide à l'immobilier d'entreprise dont le financement est assuré par le Département de l'Ain, en partenariat avec les intercommunalités.

Choix des essences, du mode constructif, identification des entreprises bois de votre territoire, conditions d'obtention de telle ou telle aide financière, nombreuses sont les questions à se poser au moment de l'émergence d'un projet de construction ou de réhabilitation. Collectivités, entreprises, maîtres d'œuvre, n'hésitez pas à contacter Fibois 01.

* sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité

Qu'est-ce que le bois local ?

Il n'y a pas de définition exacte car celle-ci dépend de la sensibilité de chacun. Il y a ainsi différentes échelles : hyper locale, régionale, nationale. Pour les financeurs, il s'agit avant tout de valoriser la ressource, mais aussi les savoir-faire et les entreprises de leur territoire tout en tenant compte des réalités du terrain. Ainsi si chaque dispositif financier a sa propre définition du caractère « local », c'est l'échelle départementale ou régionale qui est privilégiée. Pour en savoir plus, contactez Fibois 01.

1 m³

de bois stocke 1000 kg de CO₂

1000 m³

de bois local employé dans la construction créent
21 temps pleins non dé-localisables pendant un an.